

Autre objection: nous n'approuvons pas l'idée d'un plafond imposé à ces bribes de revenu gagné. J'ai visité plusieurs pensionnés de ma circonscription: ces gens dissimulent ces bribes qui leur sont nécessaires pour vivre, étant donné le coût actuel de la vie. Même si cette législation facilite un peu les choses, elle ne parvient pas à persuader directement les personnes désespérées de cacher leurs revenus en tout ou en partie. Ces gens craignent par-dessus tout que, grâce aux tribunaux le pot aux roses soit découvert par cette nouvelle mesure législative. Ils craignent qu'on ne découvre leur bas de laine, sous le métal ou ailleurs. C'est pourquoi nous nous opposons à cette législation. Elle présente un caractère discriminatoire et ses pensionnés de mener une existence droite et vertueuse.

J'invite les honorables députés à écouter ce que m'a dit une vieille femme. Elle avait toujours vécu honnêtement; cependant, pour joindre les deux bouts, elle a dû prendre un locataire, tout en prétendant qu'il était son fils. Il ne devrait pas être nécessaire de recourir à de tels subterfuges. Il ne devrait pas y avoir de plafonds comme ce bill en impose. A la Chambre, nous parlons beaucoup d'encourager l'initiative. Nous encourageons certainement l'initiative des gens comme Weston. Et beaucoup, certes. Mais qu'une pensionnée âgée essaie de garder un pensionnaire, ou quelque chose du genre, et nous constatons bientôt quelle latitude lui est laissée. (*Applaudissements*)

Je comprends que certains députés veuillent bien davantage protéger les personnes qui appartiennent aux catégories des revenus élevés. Mais je m'intéresse aux personnes qui ne disposent que de leur pension, et peut-être d'un peu plus, et je crois que ceux d'entre nous qui sont en mesure de le faire, devraient être heureux de payer un peu davantage pour les régimes de sécurité de la vieillesse, afin que les gens moins bien partagés n'aient pas à payer aussi cher.

Le ministre a dit que le Conseil canadien du bien-être approuvait ce qu'il fait. Eh bien, plus il citera de remarques flatteuses émanant du Conseil du bien-être, plus il entendra de désapprobation du genre venant de nous, de ce côté-ci de la Chambre. Le Conseil canadien du bien-être apprécie ce que le ministre s'emploie à faire, mais de nombreux travailleurs sociaux ne souscrivent pas entièrement à cette mesure législative. Le 15 novembre, M. Reuben C. Baetz, directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être, a annoncé une nouvelle étude portant sur les problèmes que suscite pour les Canadiens à faible revenu l'établissement d'un budget. Cette étude coûtera \$100,000, et le gouvernement fédéral versera une subvention. M. Baetz déclare:

[M^{me} MacInnis.]

Si le coût élevé de la vie cause aujourd'hui des difficultés au consommateur de la classe moyenne ordinaire, quel effet exerce-t-il donc sur les pauvres? Des études montrent que les pauvres, même dans les périodes plus avantageuses, paient davantage pour les biens et les services. A mesure que les prix montent, leurs souffrances augmentent. Les groupes à faible revenu qui éprouvent le plus fortement le contre-coup de la vie chère sont les familles nombreuses, les familles dont la mère est le seul soutien, et les gens à revenu fixe, comme les vieillards. Nous étudierons en particulier la répartition des dépenses au sein de ces groupes.

C'est là un extrait d'un communiqué du Conseil canadien du bien-être. A la page suivante M. Baetz cite ce qui suit:

Jusqu'ici, l'opportunisme politique, les ressources financières limitées et des estimations approximatives des besoins ont joué dans les décisions prises à l'endroit des prestations.

J'aimerais que le ministre soit ici pour entendre cela.

Une voix: Il est bien ici.

Mme MacInnis: Il n'est pas à sa place.

Ainsi, le gouvernement fédéral lance son programme de revenus minimums garantis à l'intention des personnes âgées sans étudier à fond les besoins strictement essentiels, comme le recommandait le comité spécial du Sénat sur la gérontologie.

Le ministre a-t-il entendu cela? Je vais le lui répéter.

Le gouvernement fédéral lance son programme de revenus minimums garantis à l'intention des personnes âgées sans étudier à fond les besoins strictement essentiels, comme le recommandait le comité spécial du Sénat sur la gérontologie.

Il s'agit ici d'une mesure palliative et provisoire. Je n'apprends rien au ministre en le disant puisqu'en plusieurs occasions il a signalé l'aspect temporaire de telles dispositions.

Il n'est pas nécessaire que je me limite au Conseil du bien-être. Dans un rapport présenté plus tôt cette année, le propre secrétariat de la planification spécial du gouvernement a signalé l'extrême pauvreté qui sévissait à un degré répandu chez les vieillards. J'aimerais vous donner lecture d'un petit extrait de ce rapport.

C'est un fait bien connu que la pauvreté se fait sentir de façon particulièrement intense chez les personnes âgées. Tandis qu'environ 5 p. 100 de toute la population canadienne reçoit de l'aide de l'État au cours d'une année, 21 p. 100 de toutes les personnes âgées de 65 à 69 ans reçoivent régulièrement l'assistance-vieillesse.

En d'autres termes, plus du cinquième des Canadiens de 65 à 69 ans ont reçu du secours.

• (5.30 p.m.)

J'aimerais aller un peu plus loin. Le ministre veut faire disparaître graduellement ce programme de sécurité de la vieillesse. Il l'a